

Les crédits

Le gouvernement actuellement joue à cache-cache. Ce qu'on lui demande, c'est d'être transparent. Je voudrais faire porter principalement mon allocution sur la récupération des impôts impayés, dus au gouvernement fédéral.

• (1700)

Mes collègues qui ont pris la parole avant moi ont parlé d'autres aspects. On a parlé du dégraissage de l'appareil gouvernemental. C'est vrai qu'il y a beaucoup de millions de dollars à aller récupérer là. En passant, quand on parle de dégraissage de l'appareil gouvernemental, on ne veut pas dire seulement les coupures dans les effectifs du gouvernement. Ce n'est pas vrai que tout dépend des effectifs, que tout dépend des fonctionnaires. S'il y a trop de fonctionnaires, il faudra certes couper dans leur nombre, mais on coupera, j'espère, équitablement dans toutes les provinces du Canada, et non pas de la façon qui a été annoncée récemment par le ministre des Affaires intergouvernementales et du Renouveau de la fonction publique. J'espère que si on coupe de 25 p. 100, on ne coupera pas 33 p. 100 au Québec, comme il a été prévu.

Alors, ce n'est pas la seule façon de dégraisser l'appareil de l'État. Dégraisser l'appareil de l'État, cela pourrait vouloir dire aussi avoir un seul système d'autobus pour les députés entre leurs bureaux et la Chambre des communes. Un seul service d'autobus pourrait servir en même temps les membres de l'autre Chambre et ainsi, je pense qu'on pourrait éviter des coûts. Mais on ne s'est jamais posé la question. On veut avoir des fonctionnaires différents pour l'autre Chambre que ceux des députés. On veut avoir des appartements différents, un système de transport différent, une allocation différente. On marche en double et on se demande encore, malgré tout ça, quelle est l'utilité de cette autre Chambre. Pourtant, on ne ménage pas les coûts.

Mais, je n'insiste pas davantage, parce que je veux revenir à ce que j'avais annoncé tout à l'heure, concernant la récupération des impôts impayés. À ce sujet, le vérificateur général a fait des constatations. On dit que la plupart des contribuables paient le solde de leur impôt au moment de la production de leur déclaration ou encore sur réception d'un avis de cotisation. Cependant, des mesures de recouvrement s'imposent parfois, lorsqu'il y a des soldes impayés sur les déclarations produites, ou encore des retenues à la source. L'employeur fait des retenues à la source et il peut arriver qu'un employeur tarde à envoyer ces retenues au gouvernement. Une troisième situation pourrait se produire, lorsque des contribuables omettent délibérément de payer leur dû à l'impôt.

Brièvement, on pourrait avoir le portrait suivant de ce que cela donne. Il y a actuellement environ 6,6 milliards de dollars d'impôts qui sont impayés et qui devraient l'être, pourtant. Ces 6,6 milliards de dollars concernent environ 1,6 million de contribuables, selon des chiffres qu'on avait au 31 décembre 1993. De ces chiffres, on tire les explications suivantes: environ 3,6 milliards de dollars sont dus par des particuliers, y compris les travailleurs indépendants, les sociétés, et aussi des sommes retenues sur la paie par les employeurs.

De ce montant, il y a 900 millions de dollars dus depuis moins de 90 jours. C'était le cas, en 1993, de 21 p. 100 des contribuables débiteurs. Il y a 250 millions de dollars qui étaient dus depuis plus de 90 jours et portaient sur des soldes minimales. C'était le cas d'environ 54 p. 100 des contribuables qui devaient de l'argent à l'impôt. Mais, par contre, 5 milliards 350 millions de dollars

étaient dus depuis plus de 90 jours et portaient sur des montants élevés. C'était le cas de 25 p. 100 des contribuables qui devaient de l'argent à l'impôt.

Alors, sur tous les contribuables, sur les 1,6 million de contribuables ou sociétés qui doivent de l'argent à l'impôt, il y en a 25 p. 100, c'est-à-dire environ 400 000 qui, à eux seuls, c'est le plus petit nombre, doivent au-delà de 5 milliards de dollars d'impôt. C'est donc dire que ces 400 000 contribuables doivent chacun beaucoup d'impôt au gouvernement, des impôts qui sont impayés. Il ne s'agit pas là de petits pauvres. Il ne s'agit pas là de personnes qui sont toujours en détresse.

On nous a fait valoir, au Comité des comptes publics, que parfois, on mettait la pédale douce vis-à-vis ces gens qui avaient de la difficulté à rembourser, parce qu'on craignait de les pousser à la faillite et on disait: «Il faut être compréhensif. Parfois, vous savez, une entreprise a été victime d'une inondation, a été victime d'un feu. Alors, on leur permet plus de temps pour payer leur impôt.»

Pourtant, les particuliers qui sont retenus à la source, lorsque l'inondation a passé chez eux, l'employeur avait passé avant l'inondation et avait pris sa part d'impôt pour l'envoyer au gouvernement. Lorsque le particulier subissait un désastre par le feu, l'employeur avait aussi à ce moment-là retenu les montants d'impôt nécessaires de sa paie. Pour les petits particuliers, on collecte tout de suite. Et pour ceux qui bénéficient de moyens différents de payer leurs impôts, il y a toujours une compréhension qui est faite par l'État de telle sorte que ces gens-là peuvent profiter, non seulement profiter, mais dans plusieurs cas, abuser du système.

• (1705)

Je pense que le gouvernement doit prendre les mesures pour que le ministère du Revenu augmente son contrôle sur les gens et les sociétés qui sont en redevance d'impôt vis-à-vis le gouvernement. Il faut augmenter ce contrôle de telle sorte que la société juste dont on a tant parlé au Canada se reflète dans la façon des contribuables de payer leurs impôts. Si on veut une société juste, il faut que tout le monde paie ses impôts et qu'il n'y en ait pas une partie qui paie les impôts des autres.

Je sais que mon temps de parole est écoulé. J'aurais encore beaucoup de choses à dire, j'espère que la période de questions et de commentaires me permettra de compléter.

M. Louis Plamondon (Richelieu, BQ): Madame la Présidente, je voudrais féliciter mon confrère qui vient de s'exprimer sur cette motion de l'opposition officielle en cette journée d'opposition, motion déposée par le député de Saint-Hyacinthe—Bagot qui démontre très bien la pertinence d'avertir ce gouvernement des conséquences de continuer à essayer d'écraser les petits, les démunis, d'écraser ceux qui sont dans le besoin, les chômeurs, de faire ce que les précédents gouvernement ont fait depuis des années et d'enfin aller chercher l'argent où il doit aller le chercher avec le plan en dix points. Mais, justement, l'orateur qui m'a précédé, le député de Joliette, pourrait-il préciser quelles solutions préconise exactement le Bloc québécois, notre parti, de façon à aider ce gouvernement à voir clair dans les finances publiques?

M. Laurin: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de me donner l'occasion d'ajouter quelques commentaires. Le Bloc québécois, depuis le dépôt du dernier budget du gouvernement, s'est évertué à proposer des solutions au gouvernement